



RÈGLEMENTS

Les règlements du Camping McConnell

Sont autorisés sur chaque emplacement un maximum de :

- 2 adultes et leurs enfants;
- 2 véhicules;
- 2 tentes s'il n'y a aucun équipement récréatif sur le site ou 1 tente s'il y a déjà un équipement récréatif.

Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil et payer les frais si rapportant.

Tout véhicule supplémentaire ou ne pouvant se stationner sur l'emplacement doit se stationner au stationnement des visiteurs.

Aucun véhicule stationné dans la rue et bloquant l'accès à un emplacement ne sera toléré.

L'horaire suivant doit être respecté :

- Départ des visiteurs à 23h00;
- Heures de tranquillité (couvre-feu) de 23h00 à 08h00; Extinction des feux à 01h00;
- Le jour du départ, l'emplacement doit être libre avant 13h00.

D est interdit sous peine d'amende et/ou d'expulsion sans remboursement :

- De se comporter de manière à nuire à autrui (fêtards, langage vulgaire, etc.);
- De faire usage exagéré d'appareils bruyants tels que radios, etc.;
- D'allumer ou d'entretenir un feu ailleurs que dans les foyers prévus à cet effet;
- D'utiliser du bois vivant provenant de la forêt du camping pour allumer ou entretenir un feu;
- De se promener en mobylettes, motocyclettes et véhicules tout terrain sur le parc à moins qu'un tel véhicule ne soit votre moyen de transport principale.

Les armes de toutes sortes, telles que les armes à feu, les carabines à plomb, les flèches, les pétards, les frondes et les couteaux sont strictement défendus sur les lieux du camping sous peine de confiscation ou d'expulsion sans remboursements.

La possession, la consommation et le trafic de drogue entraîne l'expulsion immédiate sans remboursement.

La sobriété est exigée sur le terrain de camping. La consommation d'alcool est permise sur l'emplacement de camping seulement.

Tout véhicule se déplaçant sur le parc doit respecter la limite de vitesse de 15km/h.

À des fins de sécurité, les bouteilles et contenants de verre sont interdits sur la plage.

Les usagers du camping doivent déposer leurs ordures dans l'endroit destiné à cette fin.

Les usagers du camping doivent participer au recyclage.

Les animaux domestiques sont permis sur le terrain de camping, mais sont interdits sur la plage. De plus, ils doivent être tenus attachés ou en laisse en tout temps. Les excréments doivent être ramassés et jetés aux ordures sous peine d'amende ou d'expulsion.

Un campeur doit avoir au moins 18 ans pour louer un emplacement de camping.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour avoir accès à la plage et aire de jeu car ces endroits ne sont pas supervisés.

En aucun temps un enfant mineur ne doit être laissé sans surveillance.

Les emplacements de camping et leurs équipements doivent être laissés propres et en bon état en tout temps.

Les campeurs, qui par négligence, brisent ou détruisent l'équipement sur leur emplacement ou dans le camping seront tenus responsables des frais de réparation ou de remplacement. Ils seront également tenus responsables des dommages causés par leurs invités.

Le campeur doit signaler son départ au personnel de l'accueil.

Ne pas prendre de raccourcis pour vous rendre à un endroit en passant sur un emplacement soit en marchant, en bicyclette, en véhicule tout terrain, etc.

La direction peut modifier ces règlements sans avis préalable.

Soyez à l'aise pour nous informer de toute situation qui nécessite notre attention.



NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BONNE SAISON ESTIVALE